

Les Echos, interview du Ministre des Solidarités

En rouge, mes remarques (Léon Régent)

En gras, ce qui me semble significatif

Jean-Christophe Combe : « Les CAF enverront dès 2024 des formulaires préremplis pour les prestations sociales »

Le ministre des Solidarités détaille le calendrier du chantier de la solidarité à la source, visant à réduire le non-recours. Il n'exclut pas des revalorisations anticipées de prestations en 2023 si l'inflation devait accélérer. Et dévoile les amendements sur la dépendance qui seront repris dans le budget de la Sécurité sociale. **Je n'ai rien vu sur la dépendance dans cet interview. La « dépendance » est une case de plus, une complexité de plus. C'est une fuite en avant (du même type que la pénibilité, impossible à définir). Il faudrait élaguer l'inutile.**

Par Étienne Lefebvre, Solenn Poullennec

Publié le 18 oct. 2022 à 17:51 Mis à jour le 18 oct. 2022 à 18:24

Le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Jean Christophe Combe, pilote plusieurs chantiers présidentiels clés : la solidarité à la source, le service public de la petite enfance ou encore la prise en charge de l'autonomie. Dans une interview aux « Echos », il détaille le calendrier du chantier de la solidarité à la source et dévoile les amendements sur la dépendance qui seront repris dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, dont les débats débutent ce jeudi à l'Assemblée nationale.

Où en est le projet de solidarité à la source ?

Il va avancer en plusieurs étapes avec un objectif : simplifier le système et réduire la pauvreté. Dès 2023, nous allons expérimenter dans une dizaine de départements des territoires « zéro non-recours », **en référence au dispositif zéro chômeur. Rapprochement abusif avec TZCLD.** Il s'agira d'aller à la rencontre des personnes les plus éloignées du système social, pour comprendre le phénomène du non-recours aux prestations et renforcer l'accès aux droits, et s'attaquer ainsi à l'extrême pauvreté. **L'éradication du non recours est impossible tant que le RSA est conditionnel. La reprise du vocabulaire montre que le gouvernement considère le prélèvement à la source comme un succès, alors qu'il s'agit de prélever n'importe quoi et de corriger à plusieurs reprises.**

A quand l'étape nationale ?

A partir de 2024, les Caisses d'allocations familiales (CAF) enverront automatiquement des formulaires préremplis pour les demandes qui concernent le RSA, la prime d'activité ou autre, comme c'est le cas pour la déclaration fiscale préremplie. Elles préciseront, en fonction de leur situation connue, les prestations auxquelles ces personnes ont droit. Il faudra toujours en faire la demande, mais ce sera beaucoup plus simple. Cela réduira le non-recours lié à la méconnaissance des droits, mais aussi les fraudes et les indus. **Je pense que c'est impossible. Le questionnaire RSA fait 7 pages, et on demande jusqu'à 19 pièces justificatives. Il faut simplifier le fond, individualiser RSA et PA...**

La dernière étape, d'ici à la fin du quinquennat, consistera à harmoniser les bases de calcul des ressources qui servent à calculer les droits, afin de rendre notre système plus incitatif à la reprise d'activité. **Le simulateur officiel est fier de traiter 58 aides. Il s'agirait ici de n'harmoniser que 3 bases ressources, RSA, PA et APL. Les bases ressources RSA et PA étaient les mêmes avant le 1/1/2016.**

Comme les retraites, les prestations sociales (RSA, allocations familiales, etc.) ont été revalorisées de manière anticipée au 1er juillet, pour tenir compte de l'inflation de cette année. Faudra-t-il faire de même en 2023 ?

Il y aura un complément de revalorisation au 1er avril 2023 pour les prestations sociales, selon l'inflation effectivement constatée. **En clair, il n'y aura rien d'exceptionnel, c'est le 1^{er} avril comme d'habitude.** Et nous regarderons les chiffres de 2023. Si le rythme de hausse des prix devait s'accélérer, nous nous adapterions forcément.

Notre objectif est de protéger les plus fragiles et d'éviter le basculement dans la grande pauvreté pour des foyers déjà fragilisés.

Etes-vous inquiet, dans ce contexte, pour le pouvoir d'achat des plus défavorisés ?

L'Insee vient de publier le taux de pauvreté 2020 consolidé qui montre que malgré l'ampleur de la crise sanitaire, la pauvreté n'a pas augmenté grâce au soutien mis en place. **Ce taux ne mesure pas la pauvreté, mais les inégalités (combien ont moins que 60 % du niveau de vie médian), et il est très partiel (pas de distinction propriétaire / locataire, beaucoup d'aides non prises en compte...).** Nous avons anticipé l'impact de l'inflation sur les familles les plus modestes, avec la revalorisation des allocations et minima sociaux, mais aussi le chèque énergie, l'aide exceptionnelle de rentrée, le doublement des crédits de l'aide alimentaire... **La complexité permet de dire n'importe quoi, non vérifiable et partiel.** Aucun pays européen n'en a fait autant et si rapidement. Nous revalorisons par ailleurs massivement l'allocation de soutien familial au 1er novembre, sachant que cette allocation représente 20 % du revenu des familles monoparentales. **L'ASF est donnée aussi aux (rares) familles monoparentales riches. Le désordre va augmenter.**

Tout cela a permis, me semble-t-il, à ce stade d'éviter le basculement dans la précarité pour un certain nombre de ménages. Mais nous restons très vigilants.

La facture énergétique risque d'être très lourde pour les plus fragiles cet hiver...

Il y a déjà des familles qui sont en difficulté pour payer leur facture d'électricité, mais ce n'est pas massif. Il n'y a pas d'alerte à ce stade même si à l'approche de l'hiver, nous sommes extrêmement attentifs sur la question de la précarité énergétique. Le bouclier tarifaire est reconduit en 2023 pour modérer les hausses de prix et, au chèque énergie, s'ajouteront le cas échéant des mesures exceptionnelles. **On ne va donc pas vers la simplification.** Je pense notamment à des **mesures « cousues main », en travaillant par exemple avec des opérateurs d'énergie qui font de l'action sociale, ou les centres communaux d'action sociale. Quelle horreur !**

Le plan contre la pauvreté lancé en 2018 arrive à son terme. Quel cap allez-vous fixer désormais ?

Nous sommes dans une phase de concertation pour évaluer les différents dispositifs et nous allons construire un nouveau pacte des solidarités qui devrait être présenté en début d'année prochaine avec trois priorités.

La première est d'investir fortement sur l'enfance pour continuer de lutter contre la reproduction sociale de la pauvreté. La deuxième vise les personnes très éloignées du système, comme les sans-abri. C'était sûrement un écueil de la stratégie précédente mais je suis convaincu que si on veut faire reculer la pauvreté, il faut s'attaquer à la très grande pauvreté. Il faut aussi favoriser le retour à l'emploi grâce à la réforme de France Travail, avec un accompagnement spécifique pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. **France Travail est un projet de guichet unique pour l'emploi, un de plus. On ferait mieux de supprimer les redondances.**

Enfin, il faut que la transition écologique soit plus solidaire, c'est la troisième priorité : en luttant contre la précarité énergétique, en travaillant de manière interministérielle sur le logement, la mobilité, l'accès à l'alimentation, etc. **C'est tout le contraire de « un enjeu par dispositif, un dispositif par enjeu ». On poursuit vers les aides multicritères complexes (Prime rénov...).**

Cela va-t-il permettre de relancer le projet de chèque alimentaire ?

Je ne suis pas très favorable à l'idée du chèque. Cela peut répondre à des situations spécifiques, par exemple pour ceux qui n'osent pas frapper à la porte d'une association. Mais pour permettre l'accès à une alimentation saine et durable à tous et lutter contre la précarité alimentaire, nous devons surtout soutenir la modernisation des grands réseaux de distribution d'aide alimentaire, afin qu'ils proposent davantage de produits frais et travaillent avec des producteurs locaux. Cela pourrait passer par le développement d'alliances locales entre les producteurs locaux, les collectivités et les associations.

A quoi va ressembler le service public de la petite enfance ?

Il devrait répondre aux besoins de tous les parents. C'est une démarche à la fois quantitative, pour augmenter le nombre de place d'accueil des jeunes enfants, et qualitative, pour renforcer le bon accueil et le développement des enfants.

L'objectif, c'est de créer un droit pour les familles d'accéder à un mode d'accueil du jeune enfant avec, à terme, 200.000 places supplémentaires. Pas seulement en crèche, sachant qu'aujourd'hui 60 % des places sont chez les assistantes maternelles. D'où notre travail sur la refonte du complément du mode de garde dans le PLFSS 2023, qui va permettre d'avoir un égal accès aux crèches et aux assistantes maternelles ; sachant que cela coûte plus cher aujourd'hui de faire garder son enfant chez une assistante maternelle qu'en crèche. Le nouveau barème devrait s'appliquer fin 2024. **Ce domaine complètement incompréhensible ne sera donc pas rendu plus lisible.**

Les crèches manquent de bras...

Il y a un sujet sur l'attractivité des métiers dans tout le secteur médico-social. Il manque 10.000 professionnels dans les crèches. Il faut améliorer les conditions de travail, les formations, les parcours. J'ai ouvert par ailleurs il y a trois semaines des négociations salariales dans le secteur. C'est aux employeurs et aux organisations syndicales de se mettre maintenant autour de la table et de négocier. L'Etat répondra présent et sera en soutien.

Certains jugent que les efforts faits pour soutenir le secteur médico-social sont insuffisants dans le budget 2023...

Ce qui compte, c'est la réalité des chiffres : le PLFSS fixe une hausse de dépenses à 5,2 %. L'enveloppe augmente de 1,5 milliard sur le secteur autonomie et de 1,6 milliard sur la branche famille et petite enfance. Ce n'est quand même pas rien dans le contexte des finances publiques actuel !

Le rapport Libault préconisait de prévoir 9 milliards de plus à horizon 2030 pour le grand âge. On va les atteindre dès 2026 ! J'entends que cela ne serait pas forcément suffisant, mais dans le cadre du Conseil national de la refondation sur le Bien vieillir que j'ai lancé la semaine dernière, nous parlerons de cette question du financement. **L'inflation aide le ministre à faire valoir des « hausses ».**

Des efforts supplémentaires pourraient-ils être déjà ajoutés au Parlement dans le cadre du PLFSS ?

Nous allons revaloriser le tarif plancher des services d'aides à domicile. Celui-ci a été introduit cette année, à 22 euros. **Voir un article incompréhensible sur ce sujet incompréhensible pour les non spécialistes. Il ne s'agit que des bénéficiaires de l'APA et de la PCH, et non pas de toutes les aides à domicile.** Nous proposons de le faire passer à 23 euros en 2023 pour tenir compte de l'inflation. Un amendement parlementaire transpartisan prévoit en outre de l'indexer sur l'inflation à l'avenir. Le gouvernement le soutiendra.

Nous soutiendrons aussi les amendements sur l'extension des mesures d'encadrement de l'intérim au secteur médico-social et ceux visant à renforcer les outils de contrôles dans les Ehpad. Nous sommes constructifs et prêts à enrichir le texte tant que cela permet de garder sa cohérence.

Que pensez-vous de l'amendement créant un crédit d'impôt sur les places en Ehpad voté dans le projet de loi de finances ?

Je n'y suis pas favorable. Le risque, c'est que les tarifs d'hébergement augmentent. Il y a un vrai sujet sur le reste à charge et la solvabilisation des familles ayant un proche en Ehpad. Il faut qu'on l'aborde dans le cadre du CNR sur le bien vieillir.

Peut-on faire l'économie d'une loi sur le grand âge ?

Ce n'est ni un totem, ni un tabou. On doit choisir le véhicule le plus approprié pour porter des mesures d'ordre législatif mais parlons du contenu avant de parler du contenant. Oui, il y aura sûrement des mesures législatives à regarder sur la politique publique de la lutte contre la maltraitance, ou le déploiement d'un service public territorial de l'autonomie, et sans doute d'autres sujets, par exemple sur la représentation des personnes âgées aux politiques qui les concernent. Il faudra aussi sans doute utiliser d'autres leviers pour financer le grand âge.

On mettra toutes les options sur la table, y compris la question du recours à l'assurance. Cela fait partie des sujets qui reviennent fortement dans les discussions.

Etienne Lefebvre et Solenn Poullennec